### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200214-0000021148-DE

### Acte certifié exécutoire

Envoi: 18/02/2020

Réception par le Préfet : 18/02/2020

Publication: 21/02/2020

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée







## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2020-2-3-7 **Séance du** vendredi 14 février 2020

# RD 419 - DÉVIATION DE BALLERSDORF - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM ET DEUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

## PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les deux conventions d'occupation temporaire entre le Département, le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM et chacun des deux GAEC concernés par la mise à disposition de leurs parcelles agricoles dans le cadre des travaux de la déviation de BALLERSDORF, annexées à la présente délibération,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les deux conventions précitées avec le Président du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de MULHOUSE-HABSHEIM et les gérants des GAEC HAENNIG JEAN-LUC et GAEC DES RIVIERES.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité